

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE D'ENQUÊTEUR JUDICIAIRE DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE

REFERENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITÉS	REFERENTIEL DE COMPÉTENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC N° 1 – ETABLIR UN DIAGNOSTIC PENAL A LA SUITE D'UNE SAISINE.			
<p>Prendre en compte un évènement et l'analyser afin d'en dégager l'existence d'une infraction pénale.</p> <p>par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> – plainte de la victime ; – information donnée par un tiers ; – demande d'un magistrat ou d'une autorité administrative ; – constat, in situ, présumé délictueux. 	<p>Accueillir le public en appliquant la charte d'accueil du public, en adaptant son comportement à l'état émotionnel de la personne reçue, et en étant à l'écoute de son interlocuteur afin de le mettre dans les dispositions nécessaires pour le recueil des faits.</p> <p>Conduire une audition en appliquant les techniques de communication et en dégagant les éléments essentiels de l'infraction (temps, lieu, protagonistes, etc.) pour recueillir les éléments utiles à la matérialisation d'une infraction par un questionnement adapté à l'interlocuteur et au but recherché.</p>	<p><u>Voie de la formation</u></p> <p>Une épreuve écrite pratique de droit pénal général et de droit pénal spécial (durée 3 heures).</p> <p>L'épreuve comporte plusieurs thèmes présentant des situations concrètes dans lesquelles une ou plusieurs personnes agissent ou ont divers comportements précis.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – les faits constitutifs d'une infraction pénale sont identifiés. – les éléments constitutifs des infractions sont exposés clairement et correctement argumentés (élément matériel, moral, légal).

<p>Identifier la ou les infractions à la loi pénale.</p>	<p>Analyser les faits présentés, en priorisant les informations fournies en vue de dégager l'existence d'une infraction afin de déterminer si elle relève du champ pénal ou pas et ainsi d'informer précisément le magistrat du parquet pour la suite à donner à l'enquête.</p> <p>Dégager les éléments constitutifs de l'infraction (éléments matériel, moral et légal) pour mettre en évidence son caractère punissable, et identifier sa catégorie (contravention, délit, crime) afin d'engager les investigations nécessaires et appropriés.</p> <p>Dégager les circonstances particulières liées à l'infraction (temps, lieu, protagonistes, etc.) et déterminer l'imputabilité des faits dans le but d'identifier le(s) auteur(s), déterminer leur degré de participation et leur responsabilité (auteur/co-auteur/complice).</p> <p>Définir le cadre juridique de l'enquête (préliminaire, flagrant délit, commission rogatoire, enquête décès), afin de pouvoir utiliser les règles de procédure propres à chaque cadre (par ex. : absence de coercition en enquête préliminaire, coercition possible pour l'enquête de flagrant délit, délégation indispensable du magistrat pour la commission rogatoire).</p> <p>Vérifier la faisabilité de l'enquête sur le plan matériel et territorial (la compétence fonctionnelle et territoriale).</p>	<p>Chaque thème comprend plusieurs infractions, et met en scène plusieurs acteurs qui peuvent être victime, témoin, auteur, coauteur, complice.</p> <p>Cette épreuve correspond à la première démarche intellectuelle de l'enquêteur judiciaire à qui on relate des faits et qui doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ déterminer s'il est en présence d'une infraction pénale ; ➤ rassembler les preuves ; ➤ identifier les auteurs ; ➤ déterminer si la responsabilité de chaque participant peut-être engagée. <p>Cette épreuve permet d'évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'acquisition par le candidat de la connaissance des règles juridiques essentielles de droit pénal général et de droit pénal spécial 	<ul style="list-style-type: none"> – la qualification des infractions est exacte. – les circonstances aggravantes sont identifiées et justifiées. – les auteurs et complices sont identifiés ainsi que leur degré de participation respectif. – la responsabilité pénale des mis en cause est correctement déterminée (auteur, co-auteur, complice). – le cadre juridique retenu est exact (adapté aux circonstances de commission des faits).
---	--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ la maîtrise de notions théoriques par l'application à un cas concret. ➤ la capacité à justifier ses choix à partir d'un cas pratique d'enquête <p><u>Voie de la validation des acquis de l'expérience :</u></p> <p>Réalisation d'un dossier de VAE dans lequel, le candidat décrit son expérience dans le domaine de l'investigation judiciaire en s'appuyant sur des procédures qu'il a réalisées.</p>	
<p>Procéder au gel des lieux de commission d'une infraction afin de les préserver de toute contamination.</p>	<p>Préserver les traces et indices pour éviter leur altération, pour permettre aux services d'identité judiciaire d'analyser et d'exploiter celles-ci dans les meilleures conditions, sans pollution et ainsi d'apporter une aide à l'enquête.</p> <p>Mettre en place un périmètre de sécurité et gérer les entrées et sorties pour éviter la pollution de la scène de l'infraction et ainsi permettre de bonnes constatations.</p>		

BLOC N°2 – MENER DES INVESTIGATIONS JUDICIAIRES NECESSAIRES A LA MANIFESTATION DE LA VERITE ET METTRE LES RESULTATS DES INVESTIGATIONS A DISPOSITION DE LA JUSTICE.

<p>Définir la stratégie d'enquête.</p>	<p>Déterminer la nature des investigations à conduire (perquisitions, interpellations, réquisitions, etc.) afin de conserver une cohérence nécessaire au déroulement de l'enquête et de définir les moyens à mettre en œuvre.</p> <p>Planifier les modalités d'intervention afin d'assurer une coordination des services intervenants, de quantifier et recenser les ressources, dans un rôle de directeur d'enquête.</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir les besoins en personnel spécialisé et qualifié à mettre en œuvre (spécialiste en investigations criminelles, cynotechnicien, manouvrier, homme de l'art, etc.) et solliciter leur détachement auprès des autorités d'emploi. (complète la précédente compétence). • déterminer les moyens matériels à mettre en œuvre (véhicules, moyens radio, interceptions de correspondances émises par voie de télécommunication, etc.). • s'assurer que toutes les précautions de nature à garantir la sécurité lors de l'intervention sont prises. <p>Apprécier l'opportunité d'une intervention et décider de l'exécuter ou de la différer.</p>	<p><u>Par la voie de la formation</u></p> <p>Épreuve écrite pratique de procédure d'une durée de 4 heures.</p> <p>À partir d'un cas pratique, cette épreuve comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) une articulation de procédure, 2) un ou plusieurs procès-verbaux, 3) le rapport de synthèse. <p>Cette épreuve permet de vérifier que le candidat maîtrise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le formalisme procédural ; • le déroulement complet d'une enquête ; • le compte-rendu de l'enquête. 	<p><u>1/ L'articulation de l'enquête</u></p> <p>Les actes présents dans l'articulation de l'enquête varient en fonction des thèmes proposés à l'examen.</p> <p><u>a) Les actes généraux.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – le cadre juridique est correctement renseigné. – l'acte d'interpellation du mis en cause est présent. – la saisine, le transport et les constatations sur les lieux de commission des faits sont respectés.
---	---	--	---

<p>Réaliser les actes judiciaires visant à constater les infractions à la loi pénale, à en rassembler les preuves et à en rechercher et interpellier les auteurs.</p> <p>par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> – constatations, – auditions, – perquisitions, – saisies, scellés, – mesure de garde à vue. 	<p>Procéder à des constatations dans le but :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d’établir l’existence matérielle de l’infraction, d’en déterminer la date, l’heure et les conditions d’accomplissement ; – de fixer l’état des lieux ; – de recueillir le maximum d’indices et d’éléments nécessaires à la manifestation de la vérité ; – d’échafauder des hypothèses. <p>Préparer et conduire une audition de témoin, victime, ou mis en cause en appliquant les techniques d’accueil et de communication :</p> <p><u>Avant l’audition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – prévoir le lieu et les conditions d’accueil en fonction des personnes à auditionner. • pour une victime particulièrement vulnérable envisager une pièce isolée pour respecter et préserver une certaine confidentialité afin de la rassurer et de la mettre en confiance pour qu’elle puisse livrer ses déclarations ou sa plainte plus aisément. • pour un enfant en bas âge, faire appel à un personnel formé dans l’audition des mineurs et prévoir des accessoires (jouets, peluches etc) pour le rassurer. • lorsqu’il y a confrontation, prévoir un local du service suffisamment grand pour recevoir toutes les personnes confrontées et se faire accompagner par des assistants afin de préserver sa sécurité et celles des confrontés. – pour la préparation de l’audition du mis en cause : 	<p>1/ L’articulation de procédure.</p> <p>L’articulation de procédure correspond à une liste chronologique des divers procès-verbaux pouvant être effectués lors du déroulement de l’enquête.</p> <p>Elle permet de visualiser tous les actes d’investigation devant être réalisés à partir d’un thème donné.</p> <p>Par cet exercice, le candidat doit montrer qu’il a compris le cheminement d’une procédure, qu’il maîtrise les règles de procédure pénale. Il doit également présenter une logique d’enquête en lien avec le thème en identifiant les éléments importants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – l’enquête de voisinage est réalisée. – le transport CHU ou la réquisition à médecin est effectué. – les recherches, les vérifications, les consultations de fichiers sont effectuées. – la constitution d’un groupe pour présentation à victime est conforme. – la signalisation génétique (FNAEG) est effectuée. – les réquisitions à personne (ou à organisme) sont effectuées conformément au code de procédure pénale.
---	---	---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • analyser tous les éléments recueillis lors des investigations (constatations, plaintes, examen des indices, témoignages, surveillances, arrestations, perquisitions, etc.) afin de prévoir les questions à poser. • recueillir, au préalable, un maximum de renseignements sur la personnalité du mis en cause (son milieu, sa situation sociale, son éducation, ses goûts, ses relations, ses éventuelles réactions...) afin d'adapter son comportement et choisir la méthode d'interrogatoire la plus adéquate. <p><u>Pendant l'audition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – accueillir de façon courtoise afin d'instaurer un climat serein propice à la communication. – rester objectif et ouvert afin d'établir une relation positive de confiance. – s'adapter à son interlocuteur en privilégiant le récit libre ou le récit directif afin de recueillir le maximum d'éléments. – mettre en évidence les éléments essentiels en aidant l'interlocuteur à contextualiser les faits afin d'orienter les futures investigations. – reformuler les questions et les réponses pour être sûr d'avoir été bien compris par son interlocuteur et d'avoir bien compris les informations données. 	<p>2/ Les procès-verbaux.</p> <p>Cet exercice permet d'évaluer la maîtrise par le candidat des différents procès-verbaux de procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les plaintes • les saisines • les interpellations • la garde à vue • les avis • les notifications • les auditions • les PV techniques • les fouilles et les perquisitions <p>3/ Le rapport de synthèse.</p> <p>Il s'agit d'un compte-rendu écrit de l'enquête avec une présentation des éléments de fond de l'enquête.</p>	<p><u>b) La garde à vue</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – le PV de placement en garde à vue est conforme et respecte la notification des droits et le cas échéant les droits différés du mis en cause. – l'avis à magistrat est effectué à l'issue du placement en GAV. – les avis liés aux droits du mis en cause sont respectés (médecin, avocat, famille). – le PV de déroulement et de fin de GAV sont effectués. – l'entretien avec l'avocat est acté. <p><u>c) Les perquisitions /fouilles.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – la perquisition est réalisée dans les heures légales.
--	---	--	---

	<p>– déléguer, lorsqu'il s'agit de crimes sexuels l'audition, à une personne de même sexe que la victime pour faciliter sa prise de parole.</p> <p>– requérir le cas échéant un interprète pour s'assurer d'une parfaite compréhension des questions posées par l'enquêteur et des réponses apportées par la personne entendue.</p> <p><i>Pour l'audition d'une victime :</i></p> <p>– prendre en compte le préjudice subi par la victime et son état psychologique ;</p> <p>– informer la victime de ses droits afin qu'elle connaisse les mesures de protection dont elle pourrait bénéficier par une évaluation personnalisée .</p> <p>– informer la victime de l'évolution de l'enquête.</p> <p><i>Pour l'audition d'un mis en cause :</i></p> <p>– adopter une méthode d'audition en fonction de la personnalité du mis en cause.</p> <p>– adapter sa stratégie en fonction de la réaction du mis en cause et des éléments d'explication qu'il livre au regard des questions posées et des preuves contenues dans le dossier, afin d'arriver progressivement à la manifestation de la vérité.</p> <p>– si le contact avec le mis en cause ne peut s'établir, prendre l'initiative de passer le relais à un assistant d'enquête afin de ne pas perdre de temps.</p>	<p>Le rapport de synthèse est destiné à présenter le déroulement et le résultat de l'enquête de manière synthétique, de mettre en exergue les éléments importants pour la compréhension de l'enquête et de simplifier le travail du magistrat qui doit se faire une idée du dossier en un temps limité.</p> <p>Le candidat est jugé sur des critères de forme et de fond</p> <p>1) la forme</p> <p>La structure doit comporter les rubriques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un en-tête • l'objet • l'affaire • les références • les pièces jointes • le préambule • l'exposé des faits • l'enquête • la conclusion • la signature • les états civils des mis en causes et des 	<p>– la perquisition respecte la présence de l'intéressé ou en l'absence de l'intéressé, celle de deux témoins.</p> <p><u>d) Les auditions.</u></p> <p>– la plainte de la victime est recueillie avec tous les éléments nécessaires (la situation et la détermination des faits, la description des éléments utiles, le préjudice subi, la prise en compte des objets ou documents remis par la victime)</p> <p>– la victime est informée de ses droits</p> <p>– la présence de l'avocat est respectée lors des auditions du mis en cause.</p> <p>– pour les faits criminels les auditions du ou des auteurs sont réalisés avec un enregistrement audio-visuel.</p>
--	---	--	---

	<p>Pour une confrontation :</p> <ul style="list-style-type: none"> – établir dès le début de la séance les règles de prise de parole et de comportement (garder son calme, ne pas interrompre son contradicteur) afin d’instaurer un cadre et ainsi éviter tout débordement lors de la confrontation. – exposer le type de questionnement retenu (questions aux 2 parties ou questions à tour de rôle) – rester impartial en s’assurant que chaque partie ait un droit de réponse. <p>Mettre en œuvre les moyens d’enregistrement audio-visuel pour la retranscription des auditions afin de respecter les règles de procédure pénale concernant l’enregistrement vidéo des personnes en garde à vue pour des crimes ou pour l’audition des mineurs en garde à vue ou pour les mineurs victimes d’infractions sexuelles.</p> <p>Décider du moment ou une mesure privative de liberté (garde à vue, retenue, etc.) doit être prise à l’encontre d’une personne selon les opportunités données par les règles de procédure pénale, en fonction de la nature, la gravité des infractions et du déroulement de l’enquête.</p>	<p>victimes</p> <p>2) le fond</p> <ul style="list-style-type: none"> – le préambule et l’exposé des faits doivent être succincts. Le cadre juridique doit être présent. – la partie « enquête » est une synthèse. La base de travail est l’articulation de procédure. Il doit y figurer l’ensemble des éléments (saisine, recherche, hypothèse) l’administration de la preuve – la conclusion doit énoncer les éléments constitutifs des infractions constatées ainsi que les aggravations. Il doit rapporter le rôle pour chaque mis en cause <p>Épreuve de simulation de compte-rendu au parquet</p> <p>À partir d’un cas pratique, le candidat simule devant le jury un compte-rendu verbal de son enquête au parquet.</p>	<p>2/ Les procès-verbaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> – le formalisme prévu par le code de procédure pénal est respecté dans la rédaction. – le plan de l’audition type est respecté. – le plan d’audition est pertinent. – le choix de la méthode d’audition est adapté à l’interlocuteur (déclaration libre, questions posées par l’enquêteur). <p>3/ Le rapport de synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> – le canevas du rapport de synthèse est respecté. – le style rédactionnel est conforme. – les éléments essentiels de l’enquête sont exposés de manière claire et concise – la preuve est administrée.
--	---	---	--

	<p>Notifier la mesure privative de liberté et les droits y étant attachés afin de s'assurer de ne pas faire échec aux droits des personnes soupçonnées d'une infraction, pour éviter les cas de nullité de la procédure.</p> <p>Réaliser des actes d'investigation coercitifs (perquisition, fouille, saisie-scellé) sans lesquels la recherche de preuves se heurterait à des difficultés liées au respect de la liberté individuelle, de l'inviolabilité du domicile, de la correspondance. Ces actes d'enquête nécessitent la maîtrise d'un savoir faire technique (pour garantir par le placement sous scellé que le moyen de preuve recueilli est bien resté le même en évitant son altération ou son échange) et/ou relationnel (perquisition).</p> <p>Mettre en place un dispositif d'interpellation en élaborant un plan d'action en amont avec l'accord de la hiérarchie pour s'assurer que l'intéressé(e) soit interpellé(e) dans les meilleures conditions de sécurité pour lui (elle), pour les effectifs intervenants et les personnes pouvant être présentes sur les lieux (ex. : dans un domicile, dans un lieu public) ; minimiser les risques inhérents à cette intervention.</p> <p>Interpeller l'individu et effectuer la fouille de sécurité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer qu'il n'est porteur d'aucun objet dangereux pour lui-mêmes ou autrui ; • pour appréhender le ou les objets du délit ou tout indice utile à l'enquête. 	<p>Le candidat dispose de 40 minutes de préparation, la durée de l'épreuve est fixée à un entretien de 20 minutes.</p> <p>Cette épreuve permet d'évaluer le candidat sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le sens global de l'enquête ; – la rigueur procédurale ; – l'esprit de synthèse ; – la qualité de l'expression orale – l'efficacité du compte-rendu rendu <p><u>Voie de la validation des acquis de l'expérience</u></p> <p>Réalisation d'un dossier de VAE dans lequel, le candidat décrit son expérience dans le domaine de l'investigation judiciaire en s'appuyant sur des procédures qu'il a réalisées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – la conclusion énonce les éléments constitutifs des infractions et le rôle de chaque protagoniste. – la situation des personnes est indiquée (déferrement, remise en liberté, en fuite, etc.). <p>Épreuve de compte-rendu au parquet.</p> <ul style="list-style-type: none"> – le compte-rendu est restitué au magistrat de manière claire et concise. – les connaissances de la procédure pénale permettent l'analyse des éléments de l'enquête. – la prise de décision est pertinente. – les règles procédurales et déontologiques sont respectées. – la stratégie d'enquête est adaptée.
--	--	---	---

	<p>Menotter le mis en cause en fonction de sa dangerosité pour s'assurer de sa personne et éviter qu'il ne se blesse ou blesse autrui.</p> <p>Procéder à une vérification d'identité pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une usurpation d'identité et que la personne qui en fait l'objet n'est pas recherchée.</p> <p>Exécuter les mandats de justice afin que les décisions de justice soient appliquées en respectant les règles de l'exécution des mandats de comparution, d'amener, d'arrêt et de dépôt qui sont des mesures restrictives de liberté à l'exception du mandat de comparution et dont le but est la mise à disposition de la justice ou d'un service pénitentiaire.</p> <p>Analyser les éléments recueillis lors de la réalisation des actes d'enquête (auditions, perquisitions, actes de police technique et scientifique, etc.) et les résultats obtenus des différentes réquisitions (opérateur téléphonique, établissement bancaire, médecin, bande vidéo, etc.) afin d'élaborer des hypothèses de travail et réorienter les investigations le cas échéant</p> <p>Mettre en œuvre les moyens de coopération internationale en matière de police afin d'assurer une coordination efficace en Europe et dans le monde dans le but de faire cesser les infractions et d'interpeller les auteurs.</p>		<ul style="list-style-type: none"> – les choix opérés sont justifiés. – des propositions sont exprimées au magistrat. – l'expression verbale est de qualité. – la capacité à rebondir sur une question impromptue.
--	---	--	--

	<p>Conseiller techniquement les assistants d'enquête afin que les éléments apportés par ces derniers répondent aux attentes du directeur d'enquête et également pérenniser auprès d'eux les bonnes pratiques et techniques.</p> <p>Contrôler la conformité des actes d'enquête pour une transmission de la procédure sans vice.</p> <p>Conduire un débriefing afin d'analyser les bonnes pratiques, les erreurs constatées, dans le but d'améliorer les « process ».</p> <p>Requalifier l'infraction sous le contrôle du parquet en fonction des éléments recueillis en prenant en compte, le cas échéant, une évolution législative, doctrinale ou jurisprudentielle récente pour s'assurer de la bonne utilisation des règles de procédure pénale (ex : apparition d'une circonstance aggravante d'une infraction la faisant passer de délit à crime...)</p> <p>S'adapter aux directives pénales du parquet pour assurer une cohérence entre les deux institutions et une efficacité des enquêtes « parler le même langage ».</p> <p>Maîtriser les moyens informatiques et bureautiques (logiciel équipements vidéo et audio) et savoir mettre en œuvre leur utilisation conformément au cadre légal pour une plus grande efficacité.</p>		
--	--	--	--

<p>Rendre compte au magistrat et lui transmettre la procédure et les pièces à conviction.</p>	<p>Rédiger les procès-verbaux relatifs aux actes effectués pour s'assurer que tous les actes auxquels ont procédé les enquêteurs soient transcrits en procédure et éviter que la procédure soit attaquée pour un acte manquant.</p> <p>Rédiger dans les formes de droit la synthèse de l'enquête pour faire ressortir le cheminement de l'action et de la pensée du directeur d'enquête, restituer l'atmosphère de l'affaire et permettre au magistrat d'avoir par une présentation des éléments de fond de l'enquête (situation des faits, actions d'investigations effectuées et leurs résultats, l'identification des personnes et leurs rôles et la suite donnée à l'enquête), une idée du dossier dans un temps limité.</p> <p>Réaliser un entretien avec le magistrat afin de restituer de manière synthétique et objective les faits constatés, les mesures prises et les investigations réalisées pour lui permettre d'assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le contrôle de la régularité de la procédure ; – le contrôle des mesures attentatoires aux libertés individuelles ; – le respect des règles de compétence territoriale et fonctionnelle ; – le respect du cadre juridique ; – la vérification du caractère complet de la procédure ; – la prise de décision sur les suites judiciaires à donner. 		
--	---	--	--

<p>Présenter le(s) mis en cause au magistrat.</p>	<p>Notifier la décision du parquet au mis en cause et le cas échéant notifier la mesure privative de liberté pour le maintien au dépôt et les droits y étant attachés.</p> <p>Aviser la victime de la décision du parquet.</p> <p>Déferer le(s) mis en cause dans les conditions de sécurité.</p>		
<p>Témoigner devant un tribunal ou une cour de justice.</p>	<p>Préparer un témoignage en justice en s'imprégnant du fond de l'affaire par une lecture attentive et un examen approfondi des pièces de procédure et en répertoriant les points pouvant être soulevés par les parties au cours du témoignage.</p> <p>Restituer les faits devant un tribunal ou une cour de justice.</p> <p>Expliquer à posteriori et objectivement, les choix d'orientation de l'enquête</p>		